



Fiscalité sur les donations

Par **gilles558**, le **04/01/2019 à 13:02**

bonjour,rnrnJ'ai l'intention de faire une donation d'argent à mes enfants en remplissant le formulaire CERFA adéquat car le plafond étant dépassé, il y aura une imposition à payer.rnCependant, en discutant avec un voisin celui-ci m'a dit qu'il fallait "être c..." pour faire ce type de déclaration au fisc. En ce qui le concerne il prétend avoir toujours fait des donations à sa famille [s]sans jamais rien déclarer[/s].rnrnNe rien déclarer présente-t-il un risque et sinon comment le fisc pourra le savoir ?

Par **morobar**, le **04/01/2019 à 17:16**

Bonjour,rnlci conseils juridiques et non de fraude au fisc.rnCeci dit il y a un tas de lascars qui disent qu'il faut être c...pour passer le permis qui n'est qu'un bout de papier, qu'il faut être c...pour payer une assurance...rnbref il est toujours possible d'éluder une obligation, mais les risques demeurent.rnlci d'une révélation tardive découverte au hasard d'un contrôle, d'un enfant qui a tout dépensé et dont l'intérêt est dans le rattachement à la masse successorale...
[rnhhttps://www.journaldunet.fr/patrimoine/guide-des-finances-personnelles/1201901-don-manuel-2019-definition-et-avantages/](https://www.journaldunet.fr/patrimoine/guide-des-finances-personnelles/1201901-don-manuel-2019-definition-et-avantages/)

Par **Visiteur**, le **04/01/2019 à 23:28**

BonjourrnrnPour mieux appréhender le cas, de quand datent vos précédentes donations et pour quel montant ?